

MOTIVATION DES ABSENCES

Les parents doivent motiver l'absence de leur enfant le jour de l'absence ou au plus tard le jour suivant (ce délai expiré, aucune motivation ne sera acceptée et les sanctions s'appliqueront) :

**en téléphonant au numéro 888-3961
ou 888-0500 + 26000 (pour les élèves de Saint-Étienne)**

- **Pour les élèves du 1^{er} cycle du secondaire :**
Louisette Olivier, secrétaire, poste 26070
- **Pour les élèves du 2^e cycle du secondaire :**
Nicole Nadeau, secrétaire, poste 26074

ou en complétant un billet expliquant le motif de l'absence. ✍
(Ce billet est remis par l'élève au secrétariat de son degré dès son retour à l'école.)

Aucune motivation d'absence ne sera acceptée si l'enfant est dans l'école, sur les terrains de l'école ou circule sans autorisation dans l'environnement municipal.

L'absence qui n'a pas été motivée selon les modalités mentionnées précédemment sera traitée de la façon suivante :

- ✧ Pour chaque absence non motivée, une sanction est appliquée.
S'il y a récidive, le degré de sanction pourra augmenter.

Un élève qui quitte l'école en cours de journée doit en aviser le secrétariat de son degré.

LA MOTIVATION DES ABSENCES LORS DES EXAMENS :

Les motifs d'absences acceptés lors des examens de fin d'année sont:

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- mortalité d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale.